

Corporation de disposition des biens de la Couronne.—Constituée en vertu de la loi sur les biens de surplus de la Couronne (S.R.C. 1952, chap. 260). La société relève de la loi sur l'Administration financière (S.R.C. 1952, chap. 116). En juin 1944, la loi remplaçait la Corporation des biens de guerre, Limitée, constituée en 1943, par la Corporation des biens de guerre. En 1949, on changeait le nom de la Corporation des biens de guerre en celui de Corporation de disposition des biens de la Couronne. Ses attributions consistent à disposer des biens de surplus de la Couronne. Elle relève du Parlement par le canal du ministre de la Production de défense.

Defence Construction (1951) Limited.—La société a reçu ses lettres patentes en 1951 pour succéder à la *Defence Construction Limited*. Elle a hérité de tout l'actif et de tout le passif de l'ancienne société. La Société effectue tous les travaux de construction en matière de défense à l'exception des logements et des pistes d'envol. Elle relève du Parlement par le canal du ministre de la Production de défense.

Directeur de l'établissement des soldats et des terres destinées aux anciens combattants.—Le directeur de l'Établissement des soldats (en vertu de la loi de 1919) est également le directeur des terres destinées aux anciens combattants. Dans l'exercice de l'une ou l'autre fonction, il constitue une personne juridique. Pour fins administratives, toutefois, les programmes mis à exécution en vertu des deux lois font partie intégrante des services fournis par le ministère des Affaires des anciens combattants.

Eldorado Aviation Limited.—Constituée le 23 avril 1953 pour effectuer le transport aérien des voyageurs et des marchandises pour le compte de l'*Eldorado Mining and Refining Limited* et de sa pleine filiale, la *Northern Transportation Company Limited*, la société relève du Parlement par le canal du président du Comité du conseil privé pour les recherches scientifiques et industrielles.

Eldorado Mining and Refining Limited.—Créée en 1944 sous le nom de *Eldorado Mining and Refining (1944) Limited* (le nom a été changé en juin 1952), la société a pour rôle de prospecter, d'extraire et d'affiner les minerais d'uranium au Canada. Elle relève du Parlement par le canal du président du Comité du conseil privé pour les recherches scientifiques et industrielles.

Galerie nationale.—Fondée en 1880. En vertu d'une loi du Parlement de 1913, rétablie en 1951, elle a été placée sous la direction d'un conseil d'administrateurs nommés par le gouverneur général en conseil. Elle fonctionne maintenant en vertu de la loi sur la Galerie nationale (S.R.C. 1952, chap. 186). Elle est responsable devant le Parlement par l'entremise d'un ministre de la Couronne (actuellement, le ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration).

La première fonction de la Galerie nationale est le développement et l'entretien des collections d'art national. La Galerie nationale offre d'autres services importants: organisation de prêts et d'expositions d'œuvres de l'étranger et de ses propres collections au Canada et à l'étranger, encouragement du dessin industriel et programme général de vulgarisation comprenant la distribution de reproductions pour fins éducatives, des publications, des conférences, des tournées éducatives, des émissions radiophoniques scolaires et des films sur l'art.

Lignes aériennes Trans-Canada (Air-Canada).—Constituées en 1937 en vertu d'une loi du Parlement (S.R.C. 1952, chap. 268), en vue du développement, pour le compte de l'État, d'un service aérien transcontinental régulier. Les services aériens transatlantiques, inaugurés par le ministère des Transports durant la seconde guerre mondiale, ont été cédés plus tard à Air-Canada. La société assure maintenant le service des voyageurs, du courrier et des marchandises sur un réseau de lignes nationales de même que des liaisons avec les États-Unis, le Mexique, l'Angleterre, l'Écosse, l'Irlande, la France, l'Allemagne de l'Ouest, les Bermudes, les îles Bahama, la Jamaïque, la Barbade et Trinidad. Les lignes aériennes Trans-Canada relèvent du Parlement par le canal du ministre du Commerce.

Northern Transportation Company Limited.—Constituée en 1947 sous le nom de *Northern Transportation Company (1947) Limited*; le nom en a été changé en 1952. La société avait d'abord obtenu sa charte en vertu d'une loi de l'Alberta. Pleine filiale de la *Eldorado Mining and Refining Limited* depuis l'établissement de cette société de la Couronne, elle exploite une entreprise de voiturage public dans le bassin hydrographique du Mackenzie. La Société relève du Parlement par le canal du président du Comité du conseil privé pour les recherches scientifiques et industrielles.

Office fédéral du charbon.—Créé en 1947 en vertu de la loi sur l'Office fédéral du charbon (S.R.C. 1952, chap. 86). L'Office est chargé d'étudier et de recommander au gouvernement des programmes de production, d'importation, de distribution et d'emploi du charbon au Canada. Il administre également les subventions au transport, d'autres subventions intéressant le charbon et les prêts autorisés en vertu de la loi sur l'aide à la production du charbon dans les provinces Maritimes (S.R.C. 1952, chap. 170). L'Office est responsable devant le Parlement dans la personne du ministre des Mines et des Relevés techniques.

Office national du film.—Établi en 1939. La loi nationale sur le film (S.R.C. 1952, chap. 185), pourvoit à la nomination d'un conseil d'administration composé de neuf membres: un commissaire du gouvernement à la cinématographie, désigné par le gouverneur en conseil, qui est le président de l'Office, trois membres du service public du Canada et cinq membres qui ne font pas partie du service public. L'Office fait rapport au Parlement par l'entremise d'un ministre de la Couronne désigné (actuellement, le ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration). L'Office est